

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 4: L'énergie : problème complexe et capital III

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'énergie. Une combinaison serait non seulement objectivement justifiée, mais selon le gouvernement bernois, politiquement judicieuse. Car les expériences faites lors de certaines consultations populaires montrent qu'il est douteux

que le citoyen soit disposé à accepter deux nouveaux impôts spéciaux consécutifs.

Office d'information
et de documentation
du canton de Berne

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'indice suisse des prix à la consommation en février 1980

En février 1980, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a faiblement augmenté, à savoir de 0,1 %, pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 106,7 points, qui est de 4,1 % supérieur à celui de 102,5 auquel il s'inscrivait une année auparavant. Le recul prononcé du taux annuel d'augmentation comparativement à celui de 5,1 % enregistré en janvier 1980 est imputable au fait que l'indice suisse des prix à la consommation avait accusé une progression extraordinaire entre janvier et février 1979. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La faible hausse de l'indice suisse en février 1980 résulte de mouvements de prix opposés. Alors que l'indice de l'alimentation (+ 1 %), celui des boissons et tabacs (+ 0,5 %) ainsi que celui du groupe « instruction et loisirs » (+ 2,1 %) se sont élevés, l'indice du groupe « chauffage et éclairage » (— 6,4 %) ainsi que celui des transports et communications (— 0,1 %) ont régressé. Les prix du mazout ont baissé de 8,4 % par rapport au mois précédent et ont eu une incidence de — 0,4 % sur l'indice général. De ce

fait, ils ne dépassent plus que de 29,6 % le niveau qui était le leur en février 1979. La part de cette hausse dans le taux annuel d'augmentation accusé par l'indice général (+ 4,1 %) atteint 1 point de pour-cent. La légère baisse de 0,4 % que les prix de l'essence ont connue comparativement au mois précédent n'a pratiquement eu aucun effet sur la variation de l'indice général. D'une année à l'autre, les prix de l'essence ont augmenté de 17,8 %, ce qui les fait encore participer à raison de 0,5 point de pour-cent au taux de 4,1 % accusé par la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation en l'espace d'une année. Les quatre autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois sous revue.

L'élévation de l'indice du groupe « alimentation » s'explique essentiellement par de nouvelles majorations de prix — saisonnières dans une large mesure — pour des légumes et des fruits ainsi qu'au renchérissement de repas pris au restaurant, d'autres articles de boulangerie, du pain ainsi que de plats cuisinés. On a aussi assisté à un mouvement ascendant des prix pour les œufs, le café soluble en poudre, des conserves de légumes, des épices et sauces, le sucre, des articles de charcuterie et pour les pommes de terre. Les répercussions de ces hausses ont cependant été un peu atténuées par des prix en baisse pour la viande de bœuf et celle de porc ainsi que des potages en sachets.

En ce qui concerne le mouvement de l'indice du groupe « boissons et tabacs », il est imputable en premier lieu à des augmentations de prix pour des boissons consommées au restaurant et pour du vin.

Les causes décisives de l'avance marquée par l'indice du groupe « instruction et loisirs » ont été avant tout des loyers plus élevés pour des appartements de vacances et des prix majorés pour de nouvelles éditions de livres, des abonnements à des journaux et revues, des voyages à forfait et pour des fleurs. Ont aussi été notables des augmentations de prix pour des films, des livres de poche, des éditions normales de livres en librairie et pour des articles de papeterie.

Si l'on prend ensemble les baisses de prix accusées par le mazout et l'essence, on constate qu'elles ont contribué à

raison de $-0,4\%$ à la variation de l'indice suisse des prix à la consommation comparativement au mois précédent ($+0,1\%$) ; d'une année à l'autre, la part du renchérissement du mazout et de l'essence à la hausse de l'indice suisse ($+4,1\%$) ne s'inscrit plus qu'à 1,5 point de pour-cent. Sans ces modifications des prix du mazout et de l'essence, l'indice suisse des prix à la consommation aurait progressé de $0,5\%$, au lieu de $0,1\%$ en février 1980, et son niveau dépasserait de $2,6\%$, au lieu de $4,1\%$, celui qu'on avait enregistré une année auparavant.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de février 1980, un indice de 179,9 points.

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en février 1980

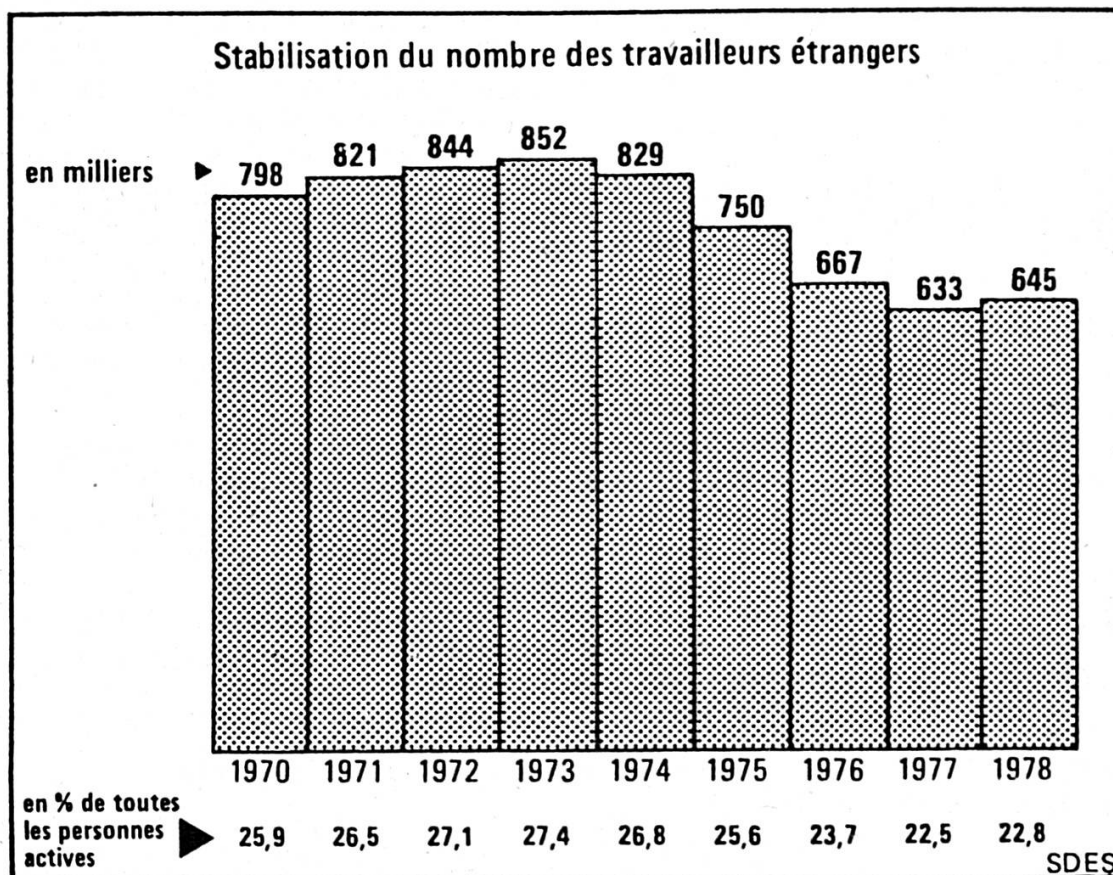
Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice février 1980		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	janvier 1980	février 1979
Total	179,9 ¹	106,7	0,1	4,1
Alimentation	•	110,4	1,0	5,3
Boissons et tabacs	•	104,9	0,5	2,0
Habillement	•	102,9	0 ²	2,1
Loyer du logement	•	100,4	0 ²	0,5
Chauffage et éclairage	•	145,5	-6,4	21,2
Aménagement et entretien du logement	•	102,2	0 ²	1,5
Transports et communications	•	106,0	-0,1	4,9
Santé et soins personnels	•	106,3	0 ²	3,0
Instruction et loisirs	•	104,9	2,1	4,3

¹ Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966

² N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

Les travailleurs étrangers : un bon cinquième de la population active



SDES. Le nombre des travailleurs étrangers en Suisse n'a cessé de progresser jusqu'en 1973, où il atteignait le chiffre record de 852 000 personnes. A cette époque, les travailleurs étrangers constituaient plus de 27 % de la population active totale du pays. Mais par la suite, leurs effectifs ont fortement diminué pour s'établir à 633 000 personnes en 1977, soit 22,5 % de l'ensemble des actifs, ce qui correspond au plus bas niveau enregistré au cours des années septante. En 1978, la population active (Suisse et

étrangers) a pour la première fois depuis 1973, de nouveau augmenté (+ 0,6 %) pour atteindre 2,827 millions de personnes. L'accroissement des effectifs étrangers ayant été plus marqué (+ 12 000) que celui des effectifs helvétiques (+ 6000), la part des travailleurs étrangers s'est légèrement accrue (+ 0,3 %). La proportion des salariés suisses n'en reste pas moins encore sensiblement supérieure à ce qu'elle était en moyenne au cours des années soixante.

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts de nos régions »

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteur responsable :
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire :
Françoise Baumgartner, Moutier

Abonnement annuel : Fr. 25.—
Prix du numéro : Fr. 2.50
Caisse : CCP 25 - 2086

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire : Françoise Baumgartner, 2740 Moutier
☎ 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy ☎ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
☎ 038 51 31 21